

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 1194

Est par les présentes donné, par le soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

Que le conseil municipal, à sa séance extraordinaire tenue le 6 décembre 2016, a adopté le règlement n° 1194, intitulé : « **Imposition de taxes et compensations pour services pour l'année 2017** ».

Il est décrété par ce règlement ce qui suit :

DESCRIPTION	2017
Taxe foncière générale à taux variés <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administration, hygiène, loisirs, urbanisme et dette ▪ Incendie et police ▪ Transport, voirie et prise en charge du réseau routier 	
Catégories : <ul style="list-style-type: none"> ▪ résiduelle (résidentielle et autres) ▪ agricole ▪ immeubles à six logements ou plus ▪ terrains vagues desservis 	0,659 \$ idem idem idem
Catégorie : <ul style="list-style-type: none"> ▪ immeubles non résidentiels 	0,795 \$
Catégorie : <ul style="list-style-type: none"> ▪ immeubles industriels 	0,761 \$
Taxe d'eau et d'égout / secteur du village	351 \$
Taxe d'eau / secteur du domaine Pineault	204 \$
Taxe des ordures, matières recyclables et matières organiques putrescibles	192 \$

Le paiement du compte de taxes sera échelonné sur 4 versements égaux lorsque le montant des taxes foncières sera égal ou supérieur à 300,00 \$.

Cet avis constitue l'avis de publication du règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de l'Hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 7^e jour
du mois de décembre de l'an deux mille seize (2016).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication (article 420)

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT N° 1194

Je soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 7 décembre 2016 : en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 16 h à savoir :

Hôtel de ville
Pavillon Roland-Guindon
Dépanneur chez Tom, quartier New-Glasgow

Site internet : www.stesophie.ca, la date de la diffusion peut être différente

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE,
Ce 7^e jour du mois de décembre de l'an deux mille seize (2016).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier